

COMPLEMENT D'INFORMATION : CHANGEMENTS MAJEURS (Rapport de gestion Mutuelle Entrain 2019)

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Conformément aux règles du PCG (Plan Comptable Général : article 833-1 et 833-2), les informations décrites au paragraphe suivant, portent sur des événements post-clôture non liés à des conditions existant à la date de clôture et ne donnant donc pas lieu à un ajustement des états financiers.

Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie covid-19, et les mesures de confinement instaurées dès le 17 mars 2020 par le gouvernement, Mutuelle Entrain a mis en place une organisation temporaire spécifique à la période afin d'assurer le maintien optimal de son exploitation.

A cet effet, le télétravail (avec l'utilisation des technologies de communication visioconférence, et le service VPN permettant la connectivité de plusieurs réseaux privés par l'intermédiaire d'une infrastructure partagée) a été quasi généralisé dès la fin de la première semaine de confinement permettant à Mutuelle Entrain d'atteindre un niveau d'activité lui permettant la continuité totale de l'exploitation de la mutuelle.

L'ensemble des services sont maintenus et notamment le paiement des prestations, la relation adhérent (téléphonique et numérique) et l'encaissement des cotisations ainsi que la gestion de la trésorerie.

Les états financiers clos au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la mutuelle n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation pendant la durée du confinement.

En ce qui concerne l'équilibre économique, la mutuelle est vigilante sur le risque de sinistralité.

Mutuelle Entrain met en place un reporting permettant de suivre la charge de la sinistralité en fonction du nombre et du coût des traitements médicaux de type « hospitalisation » et « consultation d'un médecin ».

En complément, une analyse des éventuels reports de soin durant la période de crise sanitaire (Confinement ; déconfinement) sera faite, pour une meilleure maîtrise du risque de sinistralité.

En ce qui concerne nos placements, la politique de gestion des actifs prévoit une gestion fondée sur un marché obligataire et une faible exposition aux marchés actions. Toutefois la forte sensibilité des marchés actions sur nos fonds diversifiés ont eu -fin mars- un impact négatif de l'ordre de 1,2% à 2,3%.

A ce jour, ces chocs ont un faible impact sur la solvabilité de la mutuelle, mais viendront certainement pénaliser le résultat financier 2020.